

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Urbanisme

Sous matière : Actes
relatifs au droit
d'occupation et d'utilisation
des sols

OBJET : SERVICE COMMUN DES DROITS DES SOLS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT ORGANISATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.05.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
09 JUIN 2021

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD
Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni,
BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth,
SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES
Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER
Préscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra,
MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,
M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2015.118 du
10 avril 2015 confiant une partie de l'instruction des autorisations d'occupation
des sols, au service commun des occupations du sol mis en place par la
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA).

Par délibération du Conseil Municipal n° 2020.191 du 28 septembre 2020, la
Commune a décidé de renouveler l'adhésion de la Ville jusqu'au 30 juin 2025
inclus. Ce renouvellement a fait l'objet d'une convention reçue en Préfecture le
10 novembre 2020.

La CCCLA a sollicité la Ville afin de signer un avenant à cette convention afin
de modifier les articles 10 «conditions financières» et 11 «durée et
résiliation», à savoir :

– Article 10 «conditions financières» :

Il est ajouté une clause « Pour les communes qui adhéreront en cours
de mandat » :

**« Les communes qui adhéreront en cours de mandat devront
s'acquitter d'une participation supplémentaire correspondant au
coût d'accès et à la mise en service de l'application informatique
(récupération des données, préparation des documents types...).
Le coût de cette participation s'élèvera à 5 € x nombre
d'habitants. »**

- Article 11 « durée de résiliation » : la durée de la convention de 5 ans (du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 » a été modifié ainsi :
« La présente convention est prévue à compter de la signature du présent avenant jusqu'à la fin du présent du mandat en cours auquel il convient d'ajouter six mois supplémentaires, ceci afin de permettre aux nouveaux élus de se repositionner sur la poursuite de ce service. »

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature de l'avenant de la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun des autorisations d'occupation du sol signée avec la CCCLA.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 31 mai 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE les modifications des articles ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun des autorisations d'occupation du sol signée avec la CCCLA.

ADOpte A L'UNANIMITE

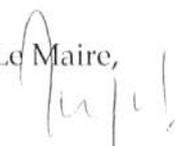
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 1^{er} juin 2021.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le **09 JUIN 2021**

ID : 011-211100763-20210601-DB2021115-DE

